

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2013

Présents : Mmes BOUDOT-DROUIN, LOMBARD-CHANEL, SEGUIN, TRAVERSE; MM. BRIQUET, JACQUINET, RENARD, SARRAZIN, SECLIER.

Absent excusé : M. LE BERRE (pouvoir à Mme BOUDOT-DROUIN)

Monsieur le Maire ouvre la séance en annonçant le solde de la trésorerie au 15 janvier 2013 : **65 631.88 €**

**Approbation du compte-rendu de la réunion du 4 décembre 2012 :** Monsieur Maire procède à la lecture du compte-rendu de la séance du 4 décembre 2012. **Ce document mis aux voix est adopté à l'unanimité.**

**Désignation d'un secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Luc SARRAZIN est désigné secrétaire de séance.

**Décision du Maire prise sur délégation du Maire :**

- Acquisition de 2 vitrines d'affichage extérieur à la société ALTAD MEFRAN (Florensac) pour la somme de 440 € HT, soit 526.24 € TTC
- Travaux complémentaires sur le système de chauffage de la salle des fêtes à la société AGTC (Thennelières) pour la somme de 610.95 € HT, soit 730.70 € TTC. Les travaux sont terminés et la notice d'utilisation est simplifiée. Les présidents des associations de la commune seront invités pour recevoir une information sur le bon fonctionnement du système de chauffage.

**Communauté de Communes « Forêts, Lacs, Terres en Champagne » : demande de modification de l'article 5 des statuts relatif à la composition du bureau :** Pour faire suite au rattachement des communes de Longsols, Avant les Ramerupt et Pougy au 1<sup>er</sup> janvier 2013, le Conseil Communautaire a demandé la modification de l'article 5 des nouveaux statuts de la Communauté de Communes comme suit : « le bureau est composé d'un président, de deux vice-présidents et de **douze** (au lieu de neuf) membres. ». Le conseil municipal accepte la modification de l'article 5 des statuts de la Communauté de Communes comme énoncée ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité**

**Extension de l'installation communale d'éclairage public voie de Saint Laurent et au droit du groupe scolaire :** Le dossier est suspendu en attente des résultats du diagnostic archéologique.

**Révision simplifiée n° 1 du PLU : étude de la 2<sup>ème</sup> proposition d'aménagement :** une seconde proposition a été présentée le 07 janvier 2013 par Monsieur MAHOT avec un nouveau plan de zonage et certaines recommandations à mettre en œuvre (organisation de la zone, traitement paysager et architectural....). Au vu de la complexité de cet aménagement, il est proposé d'organiser une réunion spécifique le 19 février 2013.

**Chemin des Valsons : état d'avancement :** L'estimation du coût de la solution de base s'élève à 79 471.81 €. Un appel d'offres va être lancé avec consultation par voie de presse et inscription sur le site du Conseil Général. L'ouverture des plis est programmée pour le 19 février et les travaux pourront débiter vers le 15 mars. La durée des travaux est estimée à 4 semaines.

**Aménagement de sécurité sur la RD 960 :** Le Service Local d'Aménagement du Conseil Général a été contacté et nous confirme la possibilité d'installer une glissière de sécurité le long de la RD 960. Le conseil municipal souhaiterait connaître le coût des travaux liés à l'installation d'une glissière de sécurité. Un courrier va être envoyé dans ce sens au service concerné.

**Renforcement de l'installation d'éclairage public sur l'ensemble de la commune : 3<sup>ème</sup> tranche :** Le conseil municipal accepte la réalisation de la 3<sup>ème</sup> tranche des travaux de renforcement de l'installation communale d'éclairage public au nord du village pour la somme de 5 600 €, pris en charge à hauteur de 50% par le syndicat d'électricité. Le conseil municipal a également décidé d'installer un réducteur de

tension la nuit afin de maintenir un éclairage minimal. Le coût s'élève à 3 000 € avec une prise en charge de 50% par le syndicat d'énergie.

**Adopté à l'unanimité**

**Discussion sur le budget 2013** : Comme chaque année, le budget devra être voté avant le 31 mars 2013.

Aussi, il est proposé de réunir les commissions communales et d'évoquer les :

Dépenses d'investissement :

- Endettement communal : point sur les annuités restantes,
- Chemin des Valsons : réalisation des travaux et financement par l'emprunt,
- Dépenses relatives à la sécurisation des arrêts de bus et au plan de circulation ruelle Louis PITIE (signalisation verticale et horizontale), (programme 2012),
- Allée Piétonne dans la Chaussée, (programme 2012),
- Aménagement de sécurité sur le CD 960,
- Renforcement et enfouissement des réseaux publics, voie de Saint Laurent,
- Aménagement de la réserve foncière communale,
- Autres projets.

Dépenses de fonctionnement :

- ⌘ Entretien des bâtiments communaux (économie d'énergie) et de la voirie communale,
- ⌘ 3ème et dernière tranche pour le changement des luminaires,
- ⌘ Demande de subvention des associations locales : date limite de dépôt des demandes fixée au 2 mars 2013.

Recettes de fonctionnement : Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes locales par rapport à 2012 et sont arrêtés comme suit :

|                          |         |
|--------------------------|---------|
| Taxe d'habitation        | 12.77 % |
| Taxe foncière (bâti)     | 9.57 %  |
| Taxe foncière (non bâti) | 11.63 % |
| CFE                      | 12.13 % |

**Adopté à l'unanimité**

**Compte-rendu des réunions des syndicats intercommunaux et de la Communauté de Communes** : Le conseil municipal prend connaissance du compte rendu des dernières réunions sur l'OPAH (les questionnaires ont été distribués dans le bulletin municipal), du Conseil de Communauté (tarification incitative, contrat de développement social territorial avec la MSA) et du CCCSVP.

**Questions et communications diverses** :

- Présentation du bilan de sécurité pour les employés municipaux et notamment Monsieur MANGIN : Pour répondre aux normes de sécurité des agents communaux, la commune, devra investir dans certains équipements afin de se mettre en conformité (équipements de sécurité, vêtements de travail, formation liée à la sécurité et l'utilisation de produits phytosanitaires, achat de nouvelles armoires, panneaux de chantier, etc. ...).
- Demande d'interdiction du transit des poids lourds de plus de 7,5 tonnes de poids total autorisé en charge dans la traversée de MESNIL SELLIERES sur la route départementale 960 : le conseil municipal a décidé à la majorité des membres de transmettre un courrier au Conseil Général rappelant son inquiétude quant au nombre de poids lourds empruntant la RD 960 et la détérioration de la chaussée engendrée.
- Devis pour la replantation de tilleuls dans la Chaussée : A l'unanimité, il a été décidé de replanter 4 tilleuls de Hollande dans la Chaussée et de tailler les arbres fruitiers existants sur le stade avec évacuation des branches. Le cout estimé s'élève à 600 € TTC.

- Demande d'utilisation de l'Espace Maillotin : l'Espace Maillotin pourra être utilisé de façon parcimonieuse par les habitants de Mesnil Sellières sous réserves qu'il soit disponible (non utilisé par les associations communales) et d'avoir fait une demande motivée au préalable à la Mairie. La convention correspondante sera faite au nom des responsables légaux pour les personnes ayant moins de 20 ans, ces derniers devront être présents au moment de la mise à disposition. Le ménage et la remise en état seront réalisés par leurs soins, aucun appareil électro-ménager ne devra être apporté et aucun mobilier (tables, chaises) ne pourra être transféré de la salle des fêtes vers l'espace maillotin. Le conseil municipal se réserve le droit de décider au cas par cas la possibilité d'utiliser l'Espace Maillotin à titre personnel.
- Demande de pose de panneau "Danger" près de la mare du milieu : Afin de prévenir les personnes du risque lié à la traversée de la mare par temps de gel, il est demandé l'achat d'un panneau d'information.

Clôture de séance à 23 heures

Prochaine réunion du conseil municipal fixée au 19 février 2013 à 20 heures